

**RAPPORT DE LA COMMISSION REDUCTION DES TAXES D'INSCRIPTION
ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023**

Composition de la commission pour l'année académique 2022-2023 :

- Anne Crausaz Esseiva, directrice académique, présidente de la Commission
- Florian Wagner, représentant des étudiants et étudiantes et des auditeurs et auditrices
- N.N., représentante ou représentant des collaborateurs et collaboratrices scientifiques
- Ariane Linder, représentante du Service Uni-Social
- Monica Gross-Kehl, pour le traitement des demandes

Durant l'année 2022-2023, la Commission s'est réunie deux fois, le 21 juin 2022 et le 28 novembre 2022, afin de traiter les demandes de réduction de taxes sur la base du Règlement correspondant.

Sur les 143 demandes déposées au SP 2022 pour l'année 2022-2023 (SA 2022 et SP 2023), 113 ont été acceptées. Et sur les 42 nouvelles demandes déposées au SA 2022 pour le SP 2023, 31 ont été acceptées. Cette année encore, il a été possible d'octroyer une réduction de taxe complète pour toutes les demandes acceptées.